

Canadiens. Dire que l'avenir de la nation dépend de l'éducation des jeunes est peut-être un cliché, mais c'est très vrai.

Je m'intéresse à ce projet de loi pour bien des raisons, à titre de parent et de président d'une école où de nombreux étudiants ont pu bénéficier des dispositions de la loi. Je trouve que c'est une bonne loi mais malheureusement, et j'en reparlerai en détails tout à l'heure, il y a eu des abus comme, je suppose, à l'égard de toutes les mesures qui visent à améliorer notre sort. L'article premier, qui est d'autoriser plus d'institutions à faire des prêts, est excellent et il met toutes les institutions sur un pied d'égalité. Je me suis souvent demandé pourquoi on refusait à ces institutions le droit de prêter. Nous pouvons approuver cet article. Deuxièmement, je n'ai pas parfaitement saisi la déclaration du ministre au sujet des modifications à apporter au certificat d'admissibilité. Sauf erreur, on a retranché ici la note explicative du bill. La loi précise que si le requérant...

... (B) a résidé au Canada pendant une période d'au moins un an et a déclaré qu'il a l'intention de résider au Canada après avoir cessé d'être un étudiant à plein temps...

...il peut bénéficier des dispositions de la loi. Cette note a été supprimée, monsieur l'Orateur, et par suite de l'explication du ministre, je me demande pourquoi. La chose sera sans doute signalée et examinée à fond par le comité. Nous sommes tous au courant, bien sûr, de l'exode des cervaux qui se produit chaque année vers les États-Unis et d'autres pays. Peut-être une semblable déclaration d'intention contribuerait-elle un peu à retenir ceux qui sont formés au Canada avec l'aide de ces prêts. Actuellement, je ne peux pas voir le bien-fondé de cette modification.

Le ministre a soulevé la question des semestres; la chose me semble excellente. Tout notre système d'éducation subit un profond remaniement. Il y a de l'agitation partout et même si certains aspects sont peut-être justifiables, des événements comme ceux qui ont eu lieu, par exemple, aux Universités sir George Williams et Simon Fraser sont navrants. Mais pour revenir au point soulevé par le ministre, à l'idée des semestres, autrefois les universités commençaient leur année scolaire en septembre et la poursuivaient jusqu'au mois de mai. Celui qui échouait dans deux matières et n'avait pas l'occasion de se présenter à la session de reprise perdait toute son année. Donc, l'idée des semestres est excellente; c'est de l'éducation saine et progressiste.

Le ministre a déclaré que la limite des prêts restera de \$1,000 mais sera fondée sur \$500 par semestre, et c'est parfait. Nous

savons tous très bien qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'instruction relève des provinces, mais le ministre a-t-il discuté le problème de l'autorisation avec les provinces? Il a parlé de «paiement» au Québec. Voulait-il dire que, dans ce cas particulier, il s'agissait de faire un prêt au Québec afin de lui permettre de consentir lui-même des prêts aux étudiants? Le ministre a indiqué qu'il s'agissait d'un paiement pur et simple; peut-être pourrait-il fournir des éclaircissements, car je ne comprends pas très bien, bien que je sois né au Québec. Le ministre n'a pas parlé d'instituer l'évaluation des ressources et je crois qu'il pourrait aussi clarifier ce point. Je suis tout à fait d'accord avec cette disposition de la loi. Il y a longtemps que je m'inquiète du fait que les enfants de parents riches peuvent obtenir des prêts d'études alors que d'autres, quand une limite est imposée, ne le peuvent pas parce que leurs notes ne sont peut-être pas assez bonnes. Cependant, je crois que l'évaluation des ressources est une bonne idée en soi. Monsieur l'Orateur, un collègue me disait justement ce matin que, si nous accordons le droit de vote à 18 ans, nous devrions peut-être tenir les étudiants responsables de leurs actes dès cet âge-là aussi. C'est discutable.

Un autre point qu'il ne faut pas oublier: tandis que ces prêts aident les étudiants à obtenir une formation universitaire, cela signifie aussi qu'ils débutent dans la vie avec une dette de \$5,000. Nombre d'entre nous qui avons fait nos études pendant la crise n'ont pas eu l'occasion de fréquenter l'université. Toutefois, l'évaluation des moyens me semble louable. Je connais le cas d'une jeune fille qui, au début du premier semestre a dûment rempli la formule de demande de prêt, s'est rendue à la banque et a obtenu l'argent, puis a dit adieu à ses études une fois pour toutes. Elle s'est mariée quelques jours plus tard et n'a plus remis les pieds à l'école.

• (3.20 p.m.)

Il y a des abus que nous devons, d'une façon ou d'une autre, nous efforcer de corriger. Remarquez bien, nous voulons tous être des défenseurs du mérite et de la vertu et veiller à ce que chaque étudiant digne de ce nom reçoive l'éducation voulue. Cependant il faut passer au crible et étudier ce bill aussi soigneusement que tout bill du même genre. Comme le ministre l'a dit, dans ma province, au Nouveau-Brunswick, nous avons un fonctionnaire nommé pour gérer ce programme. Le ministre responsable est celui qui s'occupe de la jeunesse et, grâce à un sous-ministre compétent, il a été très bien dirigé depuis des années. A cet égard, nous avons eu beaucoup de chance.